

Alsace e-santé a étendu ses compétences et son champ d'action

Créé en 2007, le groupement de coopération sanitaire (GSC) Alsace e-santé avait pour objectif de répondre aux besoins d'échange et de partage des établissements de santé et des professionnels libéraux. Son directeur, Gaston Steiner, retrace pour nous les étapes clé de ses quatre années d'existence.

TIH : Quelles sont les avancées marquantes que la télésanté a connues en région depuis la création du GSC Alsace e-santé ?

Gaston Steiner : Tout d'abord, la création de la messagerie sécurisée RVH (Réseau ville-hôpital) a constitué une avancée précurseur. Ce service a permis quelques années plus tard de positionner notre région comme région pilote du Dossier Médical Personnel (DMP). Ensuite, en quelques années, la télésanté a fondamentalement modifié notre métier, aux compétences médicales doivent maintenant s'ajouter des compétences techniques, juridiques, économiques et organisationnelles.

En toute logique, le déploiement des services de télémédecine est devenu une des missions actuelles et principales d'Alsace e-santé, avec la préoccupation forte de sécurité et de confidentialité des données.

TIH : Justement, comment Alsace e-santé contribue-t-elle à la qualité de ce partage de l'information médicale, pierre angulaire de la télésanté ?

Gaston Steiner : Consciente des risques associés à la sécurité et la confidentialité des données, Alsace e-santé a élaboré en 2012 une Gouvernance de la sécurité des systèmes d'information, qui intègre cet aspect à chacune des étapes de projets. Il était urgent et incontournable de pouvoir garantir l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des informations traitées.

Dans cette optique, les membres du Comité technique d'Alsace e-santé, dont des Directeurs des Systèmes d'Information (DSI), travaillent en permanence sur des thématiques autour de la sécurité du Sys-

tème d'Information, par exemple actuellement la mise en place d'un Plan de continuité du système d'information (PCSI) dans les établissements.

TIH : Le secteur médico-social, avec la prise en charge des patients en état de dépendance, ne doit pas être oublié dans cette informatisation des données. Quelles sont les évolutions sur ce terrain ?

Gaston Steiner : Dès l'année 2011, Alsace e-santé a enquêté auprès d'établissements médico-sociaux. Les besoins en matière de système d'information y ont été identifiés, ce qui a permis de poser les grandes priorités en matière de développement des usages du numérique dans ce secteur. L'amélioration de la prise en charge des personnes dépendantes passe nécessairement par le découplage du sanitaire et du médico-social. Cet effort est maintenu en 2013, avec plusieurs expérimentations conduites en ce sens. Citons celle qui permet à un médecin, grâce au dispositif de télémédecine, de consulter à distance un patient résident dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes (EHPAD). Les établissements d'accueil des Personnes handicapées (PH) vont eux aussi bénéficier de ces déploiements, avec l'expérimentation de la solution « Bureautique Santé », intégrant la DMP-compatibilité et autorisant ainsi le partage de l'information médicale avec le médecin traitant ou un établissement de santé. Et puis, toujours dans l'optimisation de la coordination des soins, d'ici fin 2013, le DMP sera déployé dans l'ensemble des EHPAD de notre région.

TIH : Le GCS e-santé Alsace s'est toujours très fortement impliqué dans tous les projets initiés par



l'ASIP Santé. Pouvez-vous nous parler de cette collaboration ?

Gaston Steiner : Dès les années 2007, et en étroite collaboration avec l'ASIP Santé, nos travaux ont été favorables au déploiement régional du Dossier Médical Personnel (DMP).

En 2010, le GSC a utilisé le programme Emergence, lancé par l'ASIP Santé, pour se structurer en tant que véritable maître d'ouvrage régional, en adéquation totale avec l'offre de soins du territoire alsacien. Les Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) ont, non seulement été les premiers CHU en France à déployer le DMP, mais à ce jour ce sont eux qui créent le plus de dossiers. Dans ce déploiement régional, l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML) reste un allié certain.

En 2011, le GCS Alsace e-santé s'est vu confié par l'ASIP Santé la maîtrise d'ouvrage du projet européen expérimental d'échange de données de santé, qui permet la consultation d'une synthèse médicale informatisée à travers plusieurs pays de l'Union Européenne.

Et puis, tout récemment, l'Alsace a été retenue dans le cadre des expérimentations sur l'implémentation du Dossier communicant de cancérologie (DCC) dans le DMP, pilotées par l'Inca et l'ASIP Santé au niveau national. ■